

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le 14 mai 2019, à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, situé au 1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire, se tiendra une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure n° DM-05-2019 au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Monsieur Francis Picard, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada Inc., soumet cette demande concernant l'implantation du bâtiment commercial projeté sur la propriété sise au 2074, route 112, constituée des lots n^{os} 1 592 190 et 1 592 191, tel qu'illustré ci-après, et se décline en deux (2) objets.



Nature et effet de la demande :

Premier objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser pour ce bâtiment une implantation dont la marge de recul arrière serait d'un (1) mètre, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette marge de recul arrière minimale à (5) cinq mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 4 mètres** sur la norme actuellement en vigueur.

Second objet

L'approbation de cette dérogation mineure aurait également comme effet d'autoriser pour cet immeuble commercial l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de onze (11) mètres, alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette largeur maximale à dix (10) mètres, **ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation d'un (1) mètre** sur la norme actuellement en vigueur.

Le tout, tel qu'illustré au plan de localisation préparé par Picard Construction Inc. en date du 16 avril 2019 et portant le numéro de dessin A-00.

Fait à Saint-Césaire, ce 26 avril 2019.

M^e Isabelle François, avocate,
Directrice générale et Greffière